



Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	MAISON DES AÎNÉS ET ALTERNATIVE DE GRANBY		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	48
Établissement	CIUSSS DE L'ESTRIE - CHU DE SHERBROOKE	Adresse	301, rue de la Providence
Région	Estrie	Ville	Granby

Informations sur la visite

Date de la visite	26 novembre 2025	Reddition de comptes 1	
Date de transmission		Reddition de comptes 2	
		Reddition de comptes 3	

Droits des résidents et des personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion. Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
1. S'assurer de mettre en place un comité de résidents.	• Il n'y a pas de comité de résidents.	En cours

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bienveillance auprès des personnes hébergées et de leurs proches; Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que les moyens visant à contrer la maltraitance.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
2. S'assurer d'offrir aux bénévoles des activités d'information ou de sensibilisation concernant le concept des MDA MA.	• Aucune activité d'information ou de sensibilisation concernant le concept MDA MA n'a été offerte aux bénévoles au cours des 12 derniers mois.	En cours

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
3. S'assurer que la pratique du PAB accompagnateur soit actualisée et que chaque résident en ait un qui lui est désigné dès son admission.	• Un préposé aux bénéficiaires accompagnateur ou de référence n'est pas désigné aux résidents dès l'admission.	En cours

Activité repas



Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social;
Ce moment doit se dérouler dans une ambiance agréable, conviviale en favorisant les interactions et le plaisir de manger.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
4. S'assurer d'informer les résidents des aliments qui leur sont servis.	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel ne nomme pas aux résidents les aliments servis lors de l'activité repas. 	Non débuté
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
5. S'assurer que les aliments respectent les normes de qualité requises relativement à la saveur.	<ul style="list-style-type: none"> L'offre des aliments ne respecte pas les normes de qualité relative à la saveur. 	Réalisé

Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
6. S'assurer que le comité milieu de vie soit constitué des différents acteurs impliqués auprès des résidents.	<ul style="list-style-type: none"> L'installation a mis en place un comité milieu de vie mais celui-ci n'implique pas les résidents ou leurs représentants. 	Non débuté
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
7. S'assurer que l'aménagement du milieu de vie permette au résident de se sentir chez-lui.	<ul style="list-style-type: none"> L'installation n'aménage pas certains espaces communs avec des éléments décoratifs, particulièrement, il s'agit d'une station autoportante non aménagée dans une maisonnée. 	Réalisé
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
8. S'assurer d'offrir aux résidents un milieu de vie animé où l'on retrouve des activités spontanées individuelles ou de groupe.	<ul style="list-style-type: none"> Des activités spontanées individuelles ou de groupe ne sont pas initiées quotidiennement auprès des résidents par le personnel. 	Non débuté